



Séance extraordinaire du Conseil

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 16 h 30 le 14 décembre 2023, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Madame la mairesse suppléante, Laurie-Line Lallemand-Raymond ;
Madame la conseillère Kim Méthot ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon et Olivier Cameron-Chevrier ;

Madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, M.A.P., OMA, directrice et greffière des Services juridiques et du greffe ainsi que directrice générale par intérim.

Sont absents :

Monsieur le maire Yves Lessard ;
Messieurs les conseillers Denis Vézina et Guy Lacroix.

2023-12-415

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement n° 1205 Relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2024
3. Période de questions
4. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-12-416

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1205 Relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1205;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,



ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1205 Relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Période de questions et réponses (16 h 33)

Aucune question.

2023-12-417

RÉSOLUTION

Levée de la séance


Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Laurie-Line Lallemant-Raymond
Mairesse suppléante


Marie-Christine Lefebvre, avocate, M.A.P., OMA
Directrice et greffière des Services juridiques
et du greffe
Directrice générale par intérim